

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0060 Séance du Conseil : 11 MARS 2024
ADHÉSION 2024 À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA VIGNE ET DU VIN (ANÉV)	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mars 2024, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Raymond PLA donne procuration à Antoine PARRA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Maria CABRERA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents/excusés :

Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Yvette PERIOT

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 38

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLI

Monsieur le Président expose :

Créée en 1999, l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) représente la force d'un réseau composé d'élus axant leur stratégie et leur réflexion pour soutenir la culture de la vigne et du vin.

Cette association met en place des actions de promotion de la viticulture et des initiatives locales diverses développées dans les territoires viticoles. Elle soutient également les initiatives publiques visant à défendre la culture de la vigne et du vin.

En cette période de crise pour la viticulture, il est plus que jamais primordial de faire valoir la place du vin dans le paysage culturel, économique, politique et territorial français.

Pour faire suite aux actions portées par la Communauté de communes auprès de la filière viticole locale, un renouvellement de l'adhésion au titre de l'année 2024 auprès de cette association permettra à la Communauté de communes d'échanger et de dialoguer entre territoires sensibles aux mêmes enjeux.

Le bulletin d'adhésion à l'ANEV fait état d'une grille tarifaire indiquant un montant d'adhésion pour une collectivité de notre strate à hauteur de 1 200-€ (mille deux cents euros).

La commission développement économique du 9 janvier 2024 a donné un avis favorable pour l'adhésion à cette association par la CC ACVI.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes à l'ANEV pour l'année 2024 pour un montant de 1 200-€ (mille deux cents euros) et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin pour un montant de 1 200-€ (mille deux cents euros) pour l'année 2024,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice,

Autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à la Présidence de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/03/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A red circular stamp of the Communauté de Communes ACVI is centered. It features a central emblem with a sun, a star, and a landscape. The text 'Communauté de Communes' is written in a circle around the emblem, and 'ACVI' is at the bottom. A black ink signature, 'Antoine Parra', is written across the stamp.

***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***